



COMMUNIQUÉ

SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC SUR LES AIRES DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRES

23 MAI 2025

1. Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur les Aires de conservation transfrontalières de la SADC (ACTF), ci-après dénommé « Sommet », s'est tenu le 23 mai 2025 à Harare (Zimbabwe), sous le thème : « *Aires de Conservation Transfrontalières – 25 ans de coopération pour l'intégration régionale et le développement durable* ».
2. En sa qualité de Président en exercice de la SADC, Son Excellence Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, a officiellement ouvert les travaux du Sommet et en a assuré la présidence.
3. Les chefs d'État et de gouvernement suivants, ou leurs représentants, ont participé à la réunion :

| | |
|------------|---|
| Zimbabwe : | S.E. le Président Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président en exercice de la SADC |
| Malawi : | S.E. le Président Dr. Lazarus McCarthy Chakwera |
| Lesotho : | S.E. le Premier Ministre M. Ntsokoane Samuel Matekane |
| Eswatini: | S.E. le Premier Ministre, M. Russell Mmiso Dlamini. |
| Namibie : | S.E. le Premier Ministre, le Dr Elijah Ngurare. |

| | |
|----------------------------------|---|
| Tanzanie : | S.E. le Dr Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil révolutionnaire |
| Angola : | S.E. Mme Ana Paula Chantre Luna de Carvalho Pereira, Ministre de l'Environnement |
| Botswana : | S.E. M. Wynter Mmolotsi, Ministre de l'Environnement et du Tourisme |
| Afrique du Sud : | S.E. le Dr Dion George, Ministre des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement |
| Zambie : | S.E. M. Rodney Sikumba, Ministre du Tourisme |
| République Démocratique du Congo | S.E. Mme Emilie Ayaza Mushobekwa, Ambassadrice de la RDC au Botswana et Représentante permanente de la RDC auprès de la SADC. |
| Mozambique : | S.E. M. Carvalho Muária, Ambassadeur de la République du Mozambique en République du Zimbabwe. |

4. Le Sommet a également réuni des ministres des États membres respectifs de la SADC et le Secrétaire exécutif de la SADC.
5. Le Sommet a commémoré les 25 ans des Aires de conservation transfrontalières en mettant en lumière les réussites et les défis liés à la gestion transfrontalière des ressources naturelles dans la région. Il a réaffirmé son engagement en faveur du Programme environnemental, de conservation et de développement de la SADC, à mettre en œuvre à travers des partenariats renforcés avec les communautés locales, le secteur privé, ainsi que les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, en plaçant le bien-être humain au cœur de ses actions.
6. Le Sommet a reconnu la valeur exceptionnelle des Aires de conservation transfrontalières (ACTF) en tant que symboles de coopération régionale, de consolidation de la paix et de développement durable. Il a souligné la nécessité de renforcer durablement la collaboration entre les parties prenantes afin d'amplifier l'impact des ACTF au niveau régional et international.
7. Le Sommet a rendu hommage à tous les initiateurs des aires de conservation transfrontalières dans la région de la SADC, dont Son Excellence le Dr Festus Mogae, ancien président de la République du Botswana, et Son Excellence le

Dr Thabo Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud, pour avoir ouvert la voie à la conservation durable de la biodiversité de la région.

8. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République du Zimbabwe pour l'organisation réussie de la Conférence internationale sur les Aires de conservation transfrontalières de la SADC, qui a réuni plus de 500 délégués et plus de 30 exposants issus d'un large éventail de parties prenantes, notamment des responsables gouvernementaux, des partenaires internationaux de coopération, des organisations non gouvernementales, des chefs communautaires, des représentants des ACTF, des universitaires et des experts en conservation.
9. Le Sommet a exhorté les États membres, les partenaires et l'ensemble des praticiens concernés des Aires de conservation transfrontalières (ACTF) de la SADC à intensifier leurs efforts concertés en vue de maximiser les avantages qu'offrent les ACTF, notamment à travers une utilisation efficace des instruments régionaux approuvés par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACTF de la SADC, afin de renforcer leur création et leur fonctionnement.
10. Le Sommet a exhorté les États membres à promouvoir une participation significative et active des communautés rurales et les jeunes aux Aires de conservation transfrontalières (ACTF) et a souligné l'importance du principe de redevabilité afin d'assurer un partage équitable des bénéfices issus des efforts de conservation inclusifs à l'échelle régionale.
11. Le Sommet a encouragé les États membres à adopter des approches pratiques, adaptées et efficaces pour prévenir l'aggravation des conflits entre l'homme et la faune sauvage, en mobilisant l'ensemble des secteurs concernés par le développement et la conservation. Il a également invité les partenaires à accorder la priorité à la mise en œuvre de mesures, notamment législatives, visant à prévenir ces conflits dans le cadre de leur appui à la Région.
12. Le Sommet a exhorté la communauté internationale à reconnaître les progrès réalisés par les Aires de conservation transfrontalières dans la région de la SADC, en particulier par leur influence sur les processus décisionnels de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en vue de promouvoir l'utilisation durable de la faune sauvage, de soutenir les moyens de subsistance des communautés locales et de renforcer les efforts de conservation.
13. Le Sommet a exhorté les États membres à adopter des mécanismes de financement innovants et durables pour les Aires de conservation transfrontalières (ACTF), en diversifiant les sources de financement, notamment par les marchés du carbone, les compensations et obligations liées à la biodiversité, l'écotourisme, et les partenariats public-privé (PPP), afin

d'assurer la pérennité des bénéfices socio-économiques et environnementaux générés par les ACTF dans la région de la SADC.

14. Le Sommet a exhorté les États membres à promouvoir la création d'Aires de conservation transfrontalières marines et côtières, et à mettre en œuvre de manière adéquate la Stratégie et le Plan d'action pour l'Économie bleue de la SADC. Ce cadre régional vise à favoriser l'utilisation durable des ressources marines et côtières, incluant la pêche, le tourisme, le transport maritime et portuaire ainsi que l'énergie afin de générer des bénéfices tangibles et durables pour les communautés locales, les économies nationales et régionales, ainsi que pour la conservation de la biodiversité, avec des retombées à l'échelle régionale et internationale.
15. Le Sommet a exhorté les États membres à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de la SADC en matière d'application de la loi et de lutte contre le braconnage (LEAP), en tant qu'instrument essentiel des efforts collectifs de la Région pour lutter contre la criminalité liée à la faune sauvage. Il a souligné l'importance d'une coopération à plusieurs niveaux entre les États membres, les partenaires internationaux de coopération et les communautés locales dans les Aires de conservation transfrontalières (ACTF).
16. Le Sommet a félicité cinq États membres, à savoir l'Angola, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, pour avoir accepté de piloter la mise en œuvre du Visa Unique de Tourisme de la SADC (UNIVISA), un instrument régional destiné à simplifier les formalités de voyage et à promouvoir le tourisme au sein des pays de la SADC, en vue de dynamiser le tourisme intra-régional.
17. Le Sommet a encouragé l'élaboration d'un cadre régional pour le marché du carbone et a reconnu que l'échange de crédits carbone participe au développement économique, à la création d'emplois et à l'accès au financement climatique, et constitue un vecteur de changement pouvant contribuer à lutter contre les effets du changement climatique.
18. Le Sommet a félicité Son Excellence le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de la SADC, pour avoir accueilli avec succès le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC sur les Aires de conservation transfrontalières de la SADC, et pour son leadership dans la mobilisation des efforts régionaux en faveur de l'intégration régionale, de la préservation de la biodiversité et du développement durable.
19. Le Président de la SADC a exprimé sa gratitude à tous les chefs d'État et de gouvernement et à leurs représentants pour leur participation au Sommet sur les Aires de conservation transfrontalières de la SADC, et pour l'engagement manifeste en faveur de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable

des ressources naturelles et de la promotion de l'écotourisme dans la Région de la SADC.

20. Le Sommet a exprimé sa gratitude aux partenaires internationaux de coopération pour leur soutien continu à l'établissement et à la mise en œuvre du Programme des Aires de conservation transfrontalières (ACTF) de la SADC.

Fait à Harare, République du Zimbabwe

Le 23 mai 2025